

OFFRE IRREVOCABLE D'ACHAT

LES SOUSSIGNES :

Monsieur..... domicilié à

.....

Téléphone :.....

E-mail :

Ci-après dénommés : "l'acheteur".

Fait offre irrévocable d'acquérir au prix principal de
..... Euros (..... Eur).

L'immeuble dont la description suit:

COMMUNE DE BELOEIL – 2ème division - Stambruges

Un bois, sis « Bruyere de Ville », cadastré Section D, numéro 4D3 P0000, pour une contenance de quatre-vingt-cinq ares quatre-vingt-six centiares (85a 86ca).
Revenu cadastral: dix euros (€ 10,00)

FRAIS D'ACHAT:

Si son offre est acceptée, l'acquéreur s'engage à payer, outre le prix ci-avant, les frais d'achat à la passation de l'acte authentique qui interviendra au plus tard dans les 6 semaines de l'acceptation éventuelle de la présente offre.

DUREE :

La présente offre irrévocable est faite pour une durée de cinq (5) jours prenant cours aujourd'hui, à savoir le

L'acheteur reconnaît parfaitement savoir que l'acceptation par le vendeur de la présente offre dans le délai ci-dessus vaut vente, et oblige l'acheteur irrévocablement à signer l'acte notarié de vente et à payer le prix et les frais à la passation de l'acte authentique soit au plus tard dans les 6 semaines de l'acceptation éventuelle de la présente offre.

ACCEPTATION :

L'acceptation éventuelle de la présente offre pourra se faire soit par l'envoi à l'acheteur, à l'adresse ci-avant, d'une lettre recommandée à la poste expédiée dans ce délai de cinq jours, soit par l'envoi d'un mail confirmant l'accord : mail :

ACTE NOTARIE :

Informé de son droit absolu de faire choix d'un notaire sans frais supplémentaires, l'acheteur déclare faire choix du notaire dans l'hypothèse où la vente se réaliserait. Pour le vendeur, il s'agira du notaire Lenelle Jérôme à Harzé .

CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE :

Cette vente, si elle a lieu, se fera aux conditions ordinaires de fait et de droit, le bien étant vendu dans son état actuel, que l'acheteur déclare parfaitement connaître, avec toutes les servitudes y attachées et pour quittes et libres de toutes dettes et charges privilégiées ou hypothécaires généralement quelconques.
Les parties déclarent avoir pris tous les renseignements dont ils jugent utiles afin de contracter la présente convention.

Le bien est situé en zone forestière au plan de secteur et d'intérêt paysager.
L'ensemble est libre d'occupation et repris au sein du réseau Natura 2000.

L'acheteur aura la propriété du bien vendu à partir du jour de l'acte notarié et la
Jouissance à partir du même jour par l'occupation réelle, le bien étant libre
d'occupation.

Fait à _____ le _____

Acheteur : signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

En cas d'accord éventuel :

Vendeur : signature précédée de la mention « Lu et approuvé »